

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 21 octobre 2024

N° 031-2024

Conseillers

Nombre en exercice : 19

Nombre de présents : 11

Procurations : 2

Nombre de votants : 13

Votes

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

16 octobre 2024,

affichée et publiée sur le site

le 16 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un octobre, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : Mmes BENYAHIA, DUBRUNQUEZ, EMON, FONTAINE N, JACOB

Mrs KOCIUBA, CAPITAINE, DENIS, GOURNET, LEJEUNE, MAQUIN

Absents excusés :

Mme POUPONNEAU qui donne pouvoir à Mr CAPITAINE

Mr LAQUEUE qui donne pouvoir à Mr DENIS

Mme FONTAINE N, Mme SIMON, Mr STIENNE

Absents : Mr BRIZION, Mme TOUROLLE, Mr KRAWIEC

Secrétaire de séance : Bénédicte FONTAINE

Le procès-verbal du 26 août 2024 est approuvé.

Objet : Encaissement exceptionnel

Monsieur le Maire expose à l'assemblée présente qu'il convient de délibérer sur l'encaissement d'un chèque de 100€ (cent euros) correspondant à la casse d'un lot comprenant une table et deux bancs appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

ACCEPTE l'encaissement du chèque de 100 euros (cent euros) émanant de l'association Nanteuil Animation
CHARGE monsieur le Maire de l'opération comptable appropriée

La secrétaire de séance,
Bénédicte FONTAINE



Le Maire,
Michel KOCIUBA



En séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 22 octobre 2024
Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le 22 octobre 2024
de la publication le 22 octobre 2024
Mise en ligne sur le site internet le 22 octobre 2024